

Supporting mobile migrant labour - the role of trade union movement

Résumé du I.M.U Policy Brief 7 2023-02

rédigé pour la Fondation Hans Böckler par Jan Cremers, Tilburgh Law School

L'étude *Supporting mobile migrant labour – the role of the trade union movement (Soutien des travailleurs migrants et mobiles - le rôle du mouvement syndical)* ouvre un débat sur les possibilités dont disposent les syndicats pour maîtriser avec succès les missions acceptées ou attribuées dans le domaine de la libre circulation des travailleurs et de la migration de main-d'œuvre transfrontalière dans l'UE. Elle est destinée à alimenter le débat sur la manière et la forme selon lesquelles les activités syndicales peuvent mieux protéger les intérêts des travailleurs migrants, dans l'optique d'une mobilité du travail basée sur des droits admissibles.

L'étude commence par une présentation des droits qui peuvent se fonder sur la base des conventions et des réglementations internationales et européennes existantes pour les relations de travail. Ces relations de travail constituent le point de référence clé permettant de déterminer la nature et l'étendue des droits et obligations d'un employeur vis-à-vis d'un travailleur. En même temps, elles sont le point de départ d'une libre circulation basée sur des bases juridiques claires. Plusieurs normes de travail internationales, nationales et européennes sont formulées indépendamment du statut juridique du travailleur et sont donc pertinentes pour les travailleurs migrants et mobiles. Certes, un travailleur individuel n'invoquera pas souvent les normes générales, et encore moins leurs violations devant les tribunaux. Toutefois, ces normes peuvent servir de toile de fond (juridique) à des mesures de soutien lorsque les syndicats agissent contre des violations ou lorsqu'ils engagent des procédures judiciaires et / ou administratives au nom ou en soutien des travailleurs mobiles et des membres de leur famille.

Dans la deuxième partie de l'étude, l'expertise donne une vue d'ensemble des parties de l'acquis UE pertinentes dans le contexte. Elle aborde en particulier les missions et possibilités d'action attribuées aux syndicats dans le domaine de la libre circulation basée sur les droits. Les activités des syndicats qui y sont liées peuvent être considérées notamment comme une contribution importante à la mise en œuvre de la dimension sociale de l'acquis UE, puisqu'elles touchent directement au fonctionnement (et au succès ou à l'échec) du marché intérieur et à la libre circulation des citoyens et des travailleurs qui en découle.

La troisième partie de l'étude illustre, à l'aide d'exemples, les expériences de différentes activités de conseil menées par les syndicats à l'égard des travailleurs migrants et mobiles au sein de l'UE, en particulier dans le domaine de l'information, du conseil et du soutien.

La dernière partie de l'étude présente des recommandations sur la manière dont les mesures de conseil et de soutien aux travailleurs migrants et mobiles devraient être structurées et financées de manière plus durable.

Les conclusions suivantes méritent d'être soulignées :

- une action structurée et continue est nécessaire

La libre circulation des travailleurs et la libre prestation de services ont entraîné une augmentation considérable de la mobilité des travailleurs au sein de l'UE, qui n'a pas d'équivalent (hormis les

déplacements forcés dus aux guerres). Il peut arriver que certaines personnes ne changent que temporairement de lieu de résidence et de travail, mais la mobilité de la main-d'œuvre est devenue, au cours des dernières décennies, un segment structurel des marchés nationaux du travail dans tous les États membres de l'UE. Les exemples recueillis illustrent la valeur ajoutée des conseils et du soutien apportés aux travailleurs de différents secteurs et branches (par exemple, chantiers temporaires et mobiles, travail saisonnier, transport transfrontalier) et la nécessité de développer des méthodes de travail sur mesure, adaptées à chaque situation. Il apparaît en outre que des services de conseil et de soutien d'excellente qualité ne peuvent être générés que par la mise en place de structures pérennes et d'une pratique continue.

- Mise en place et entretien d'un vaste réseau de structures de soutien

Dans la pratique du conseil et du soutien apportés aux travailleurs migrants, il est souvent difficile de dissocier les activités visant à améliorer les conditions de travail de celles visant à améliorer les conditions de vie et de logement. L'orientation et le soutien des travailleurs migrants et mobiles - qu'ils aient commencé à travailler dans un autre pays en vertu de la libre circulation des travailleurs ou en tant que travailleurs détachés - nécessitent souvent l'application d'une approche multidimensionnelle qui prend en compte les relations de travail, les conditions de travail et les conditions de vie. Par conséquent, des réseaux de structures de soutien doivent être mis en place et préservés, incluant les ONG et les organisations caritatives. En outre, de nombreux travailleurs migrants et mobiles ne sont pas membres de syndicats et, surtout dans le cas des travailleurs migrants temporaires, il est peu probable qu'ils adhèrent à un syndicat dans un pays donné.

- Financement stable et possibilités de réactions « flexibles »

L'existence d'un segment permanent de travailleurs migrants et mobiles qui séjournent temporairement dans un contexte national et les problèmes qui y sont liés nécessitent des services de conseil et de soutien qui dépassent largement ce que les syndicats proposent habituellement à leurs adhérents. Pour pouvoir développer des offres d'une qualité haut de gamme, un financement à long terme s'avère nécessaire, au-delà des projets isolés et non coordonnés. De plus, il faut des structures à même de réagir de manière flexible aux nouvelles situations et problématiques et qui sont par exemple en mesure de développer des campagnes thématiques.

- Poursuite du développement de l'approche transnationale

Dans la plupart des exemples étudiés, la pertinence des activités transnationales pratiques a été démontrée. Elles créent une confiance mutuelle, accroissent la sensibilisation à l'égard des difficultés auxquelles les partenaires sont confrontés et procurent une meilleure vue d'ensemble de l'impact de la migration de main-d'œuvre, tant pour le pays d'origine que pour le pays d'accueil. Elles ont également le potentiel de contribuer à une meilleure compréhension des différences de traditions et de cultures en matière de relations de travail dans les différents pays. La coopération transnationale dans le cadre de la promotion et de la défense de la mobilité de la main-d'œuvre basée sur les droits est le meilleur moyen de démontrer la valeur ajoutée de la libre circulation.